



LE REGIME DES REVENUS DEFINITIVEMENT TAXES.

Introduction.

Le régime des revenus définitivement taxés est un régime qui permet d'éviter une imposition en cascade.

Prenons l'exemple d'une société qui distribue un dividende à ses actionnaires qui sont eux-mêmes des sociétés.

Législation.

Le régime des revenus définitivement taxés est visé aux articles 202 à 205 du Code des Impôts sur les Revenus 1992.

Conditions.

Pour pouvoir bénéficier du régime des revenus définitivement taxés, il faut remplir l'ensemble des conditions citées ci-dessous :

- Etre une société qui détient une participation dans le capital d'une autre société :
 - o D'au moins 10,00% du capital de la société ;
 - o Ou d'une valeur égale ou supérieure à 2.500.000,00 €.
- Les actions doivent être détenues pendant une durée ininterrompue d'au moins 1 ans en pleine propriété ;
- La société qui distribue ces revenus doit être soumise à l'impôt des sociétés ou à un impôt analogue.

CHARLES BOURG MANAGEMENT

Société en Commandite

Clos des Pommiers, 3 – 1380 Lasne

T.V.A. : BE – 0508.622.567 – RPM Nivelles

Autorisation courtier de crédit à la consommation : 219951

Inscrit sur les registres de la FSMA en tant qu'intermédiaire en crédit à la consommation et en crédit hypothécaire

Inscrit sur les registres de la FSMA en tant que courtier en assurance sous le numéro de 116049 A

GSM : +32 485 124 461 – Mail : info@charlesbourg.be

KBC IBAN : BE46 7360 1137 5336 - BIC : KREDBEBB



Taxation.

Jusqu'au 31 décembre 2017, les revenus soumis au régime des revenus définitivement taxés qui sont perçus par une société belge sont exemptés d'impôt à concurrence de 95,00% du montant brut.

A partir du 01 janvier 2018, les revenus soumis au régime des revenus définitivement taxés qui sont perçus par une société belge sont exemptés d'impôt à concurrence de 100,00% du montant brut.

Le cabinet reste à votre disposition pour tout complément d'information.

Charles Bourg,

CHARLES BOURG MANAGEMENT

Société en Commandite

Clos des Pommiers, 3 – 1380 Lasne

T.V.A. : BE – 0508.622.567 – RPM Nivelles

Autorisation courtier de crédit à la consommation : 219951

Inscrit sur les registres de la FSMA en tant qu'intermédiaire en crédit à la consommation et en crédit hypothécaire

Inscrit sur les registres de la FSMA en tant que courtier en assurance sous le numéro de 116049 A

GSM : +32 485 124 461 – Mail : info@charlesbourg.be

KBC IBAN : BE46 7360 1137 5336 - BIC : KREDBEBB